

Intervention en présence d'amiante Personnel d'Encadrant technique, de chantier et/ou opérateur Recyclage

FORMACODE : 22265

OBJECTIFS

Intégrer dans la prévention de ses chantiers en présence d'amiante, les évolutions de la réglementation et de certains aspects techniques majeurs.

Identifier les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.

Etablir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques.

Appliquer et faire appliquer par ses équipes, les procédures adaptées aux interventions s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.

TYPE DU PUBLIC

Personnels ayant fonction uniquement d'encadrement technique ou de chantier dans le cadre d'interventions par les équipes sur des matériaux et équipements contenant de l'amiante.

Personnels cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou de chantier et/ou d'opérateur.

PRÉREQUIS

Attestation de compétence délivrée à l'issue de la formation préalable d'encadrant technique, de chantier ou d'encadrant mixte selon l'arrêté du 23 février 2012 ou de la mise à niveau pour les formations préalables antérieures au 31 décembre 2011.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

La formation reprend les points clés de l'évolution réglementaire et prévoit des échanges dirigés autour des retours d'expériences et pratiques professionnelles sur les situations rencontrées dans les différentes fonctions.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Equipements de protection individuelle.

> Moyens humains

Formateur qualifié, préventeur et intervenant sur des missions de prévention du risque lié à l'amiante.

ÉVALUATION

- > L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation selon l'exigence des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012, en vue de la délivrance d'une Attestation de compétence "Intervention en présence d'amiante – Encadrement technique / de chantier / mixte - Recyclage" (selon l'Attestation de compétence préalable).

Le renouvellement de l'Attestation de compétence est imposé tous les 3 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > **Le risque amiante**
- > **Les exigences de la réglementation « travail », « environnement » et « transport » notamment l'impact du Décret du 4 mai 2012**
L'analyse des risques • Les méthodes de réduction d'émission des fibres amiante (équipements de protection collective) selon l'arrêté du 8 avril 2013 • Les méthodes de protection du personnel en fonction des niveaux d'empoussièrement selon l'arrêté du 7 mars 2013
- > **L'élaboration et l'application des procédures avant, pendant et après l'intervention sur matériaux amiantés**
La notice de poste et le mode opératoire • L'intervention et les situations d'urgence • La gestion des déchets et le suivi d'exposition des opérateurs.

MODALITÉS

La durée et le prix sont mentionnés dans la convention de formation.